

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 16/02/2009

Date de la convocation:

09/02/2009

Date d'affichage:

09/02/2009

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 61

L' an 2009 et le 16 Février à 20 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle polyvalente à GUNSTETT sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme KIEFFER Adrienne à Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille ,
Excusé(s) : DARNIS Danielle, HITTLER Marie-Antoinette, MM : ATZENHOFFER Alphonse, CONUECAR Nestor, GACKEL Didier GANGLOFF Christian, HOCH Georges, LIEHN Gilbert, MARTIN Etienne, MESSMER Jean-Marc, METZGER Jean-Pierre, MEYER-KUHN Charles, SUSS Charles,

Secrétaire de séance :
M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 005.2009

Vote : à la majorité

Pour : 60

Contre : 0

Abstentions : 1

Mention exécutoire : Non

Parc économique de la Sauer : Promesse de vente à l'entreprise Voelckel - Haguenau.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le parc économique de la Sauer à Eschbach, aménagé par la communauté de communes,

Vu la délibération n°004.2009 du 16 février 2009 fixant le prix de vente des terrains du parc économique de la Sauer à Eschbach,

Vu le projet d'implantation de la société Voelckel sur le parc économique de la Sauer à Eschbach,,

Vu l'avis favorable de la commission zac du 27 janvier 2009,

Vu l'avis du bureau du 2 février 2009,

Entendu l'exposé du vice-président M. Braconnier,

M. Alexis OTT ayant quitté la salle, après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, une abstention, décide :

- **de valider la vente d'une parcelle à l'entreprise Voelckel, parcelle d'environ 60 à 70 ares à arpenter et située entre les parcelles d'implantation de l'entreprise Exotic et Rothelec, le long de la RD, à un prix de 24,30 € HT le m² (soit env. 145 800 à 170 100 € HT selon la superficie définitive de la parcelle après arpentage),**
- **d'accorder à l'entreprise Voelckel un droit d'option prioritaire pour le terrain contigu restant disponible (entre l'hôtel d'entreprise de la Sauer et le terrain objet de la présente délibération),**
- **d'autoriser le président à signer une promesse de vente avec M. Alexis OTT, gérant de la société Voelckel, ayant son siège actuel à Haguenau,**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

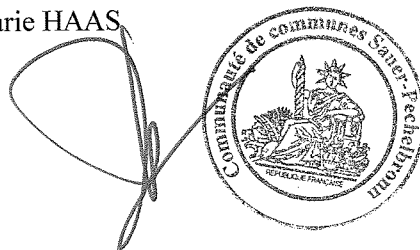
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 24/02/2009

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

